

CHARTRE

de Bientraitance et d'Éthique

La charte de bientraitance et d'éthique en établissement de santé est un document essentiel qui vise à promouvoir des pratiques respectueuses et bienveillantes envers les patients/résidents quelles que soient leurs pathologies ou leurs situations. Elle repose sur plusieurs principes clés.

ARTICLE 1

RESPECT DE LA DIGNITÉ ET DE L'INTIMITÉ

- Respecter l'intégrité et la dignité du patient
- Avoir une écoute active et une attitude proactive
- Prodiguer des soins appropriés et personnalisés
- Prendre en compte toute situation de handicap

ARTICLE 2

DROITS ET LIBERTÉS DU PATIENT

- Informer de la possibilité de désigner une personne de confiance et de rédiger ses directives anticipées
- Transmettre une information claire, loyale et personnalisée
- Respecter le secret professionnel et la confidentialité des données
- Respecter les rythmes de vie du patient, son équilibre psycho-social et ses références culturelles et culturelles

ARTICLE 3

PRISE EN CHARGE HOLISTIQUE ET ADAPTÉE

- Elaborer un **Projet Personnalisé de Soins** (PPS) avec les objectifs de soins
- Préserver et renforcer l'autonomie du patient
- Réaliser des transmissions écrites et orales entre équipes pour la coordination des soins
- Améliorer constamment les prestations d'accueil

ARTICLE 4

PROMOTION ET RECOURS AU QUESTIONNEMENT ÉTHIQUE

- Identifier les questionnements éthiques
- Discuter de manière collégiale des problématiques éthiques
- Prendre en compte les valeurs et choix des patients

ARTICLE 5

LUTTE CONTRE LA MALTRAITEMENT

- Repérer les situations à risque de maltraitance des patients et les signaler
- Lutter contre la maltraitance ordinaire et toutes ses autres formes

ARTICLE 6

PRÉVENTION ET PRISE EN CHARGE DE LA DOULEUR PHYSIQUE ET MORALE

- Suivre les recommandations du CLUD avec une évaluation systématique, adaptation de thérapeutique puis réévaluation par les professionnels, selon les échelles validées
- Coordonner les acteurs de santé pour réajustement du traitement et accompagnement psychologique du patient si nécessaire

ARTICLE 7

AMÉLIORATION CONTINUE DE LA QUALITÉ ET DE LA SÉCURITÉ DES SOINS

- S'informer des procédures de la Clinique et les respecter
- Contribuer à l'amélioration continue des pratiques professionnelles
- Être ouvert aux échanges professionnels pour maintenir une attitude réflexive sur sa pratique
- Développer le travail en équipe pour partager les retours d'expériences
- Participer aux formations, notamment de bonnes pratiques d'éthique et bientraitance et les mettre en œuvre
- Maintenir ses compétences et son expertise et participer aux tutorats des nouveaux arrivants
- Assurer le suivi et l'entretien du matériel médical et paramédical conformément aux normes de sécurité et d'hygiène

ARTICLE 8

ECOUTE BIENVEILLANTE ET ENGAGEMENT DU PATIENT

- Prendre en compte l'expérience, la satisfaction, les plaintes et doléances des patients et de leur entourage
- Impliquer le patient et favoriser son engagement dans sa prise en charge